Quarante-et-unième Année — N° 172 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 20 JUIN 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 b's à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 23, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 19 JUIN 1896

LA THÉORIE DU SALAIRE

Dans une réponse merveilleuse de clarté et de justesse, M. Albert de Mun, répondant aux nébuleuses théories de M. Jules Guesde et aux sophismes collectivistes qui consistent à tirer d'abus particuliers et regrettables des lois générales, a exposé quelle était la théorie du salaire ou plutôt la théorie de la répartition des produits d'une industrie entre le travail et le capital, qui en sont les deux éléments indispensables.

Cette lumineuse réfutation est la meilleure doctrine que l'on puisse exposer à la fois devant les ouvriers et les patrons.

***

M. Albert de Mun examine d'abord quelle est la formule scientifique ou prétendue scientifique du collectivisme :

«Cette théorie, quelle est-elle ? C'est que l'entrepreneur de l'industrie, après que l'ouvrier a travaillé le nombre d'heures nécessaire à sa subsistance, le fait encore travailler un nombre d'heures supplémentaires à son propre profit; en sorte que le capital dérobe une partie de la force du travail, de l'*Arbeitskraft*, — je vous demande pardon si je parle allemand, c'est la force du sujet qui m'y entraîne, — une partie de la force du travail qu'il a achetée sur le marché, pour l'employer à fabriquer un surplus de produit et, de ce surplus, injustement, frauduleusement soustrait, renaît sans cesse, par la circulation, le capital, qui devient ainsi, suivant l'image de Karl Marx, un vampire, perpétuellement occupé à sucer ce travail et devenant *plus allègre à mesure qu'il suce* davantage.

»Et, par conséquent, tant que ce régime subsistera, tant qu'il y aura des capitalistes, entrepreneurs de l'industrie condamnés par la force des choses à ce mécanisme de la plus-value, il n'y aura aucune réforme possible, aucune réforme efficace.

» Eh bien! il faut aller au fond de cette théorie, non pas seulement pour la réfuter, mais pour montrer le néant de ses conclusions pratiques. Car, en ces matières, ce sont les résultats pratiques qui importent, surtout pour nous qui ne formons pas une académie de sociologues, mais une assemblée de législateurs chargés de faire pour le mieux les affaires du peuple. Et la question pratique, c'est de savoir si la transformation souhaitée était accomplie, si cette loi de la plus-value était abolie, quelle serait l'amélioration qui en résulterait dans la condition des travailleurs.

» Voilà la véritable question ; je n'en comprends pas d'autre.

»Aussi, je n'ai pas l'intention — je le dis pour rassurer la Chambre — de m'engager dans une discussion théorique bien étendue et, par exemple, d'étudier devant elle, bien longuement, la prétendue loi de la valeur de Karl Marx, bien qu'elle soit, en réalité, le fondement de la doctrine socialiste, puisqu'elle fait reposer la substance de la valeur dans le travail seul et la mesure dans la durée moyenne du travail social.

» C'est la base du régime collectiviste; et c'est une base *singulièrement fragile, non seulement* parce qu'à mon humble avis il est très difficile, en cette matière comme dans d'autres de l'ordre économique, de formuler des lois générales et absolues, mais parce que la simple observation et, l'on dire, le bon sens même suffisent à établir que, si le travail entre, pour sa part, dans la valeur, il n'y entre pas seul, qu'il y est accompagné de beaucoup d'autres éléments, comme, par exemple, l'utilité et la rareté, et qu'ainsi sa durée n'en peut, à elle seule, constituer la mesure, et c'est déjà une observation qui ébranle très fortement la doctrine socialiste.

» Mais je voudrais *démontrer* mon langage, et au point de vue pratique, sur la théorie même de la plus-value, que j'ai essayé de rendre tout à l'heure aussi claire que possible.

» Que l'ouvrier ne reçoive pas de celui qui l'emploie la pleine valeur du produit, cela est évident : C'est un fait certain. Mais que cela soit injuste, et qu'il en puisse être autrement, c'est une autre question, et c'est celle-là qui importe ». (Très bien, très bien, à droite).

***

L'éminent orateur démontre ensuite que les « éléments, les facteurs du produit » ne résident pas seulement dans le travail manuel, mais encore dans la matière première, l'usine, la machine, les outils et aussi l'intelligence de l'ingénieur qui met en œuvre les machines et dans l'intelligence du commerçant qui calcule les besoins et règle les procédés et sans laquelle il n'y a pas d'industrie :

« Eh bien ! ces éléments du produit, la matière première, l'usine, l'outillage, il faut qu'ils trouvent leur rémunération; on est bien obligé de l'admettre : cela sera aussi vrai dans le régime collectiviste que dans les autres. Et il en faut dire autant de l'intelligence directrice de l'ingénieur ou du commerçant, parce qu'elle coopère au produit et d'une manière très importante: car si elle se trompe, si elle calcule mal, si elle a une défaillance ou un oubli, voilà, par sa faute, l'industrie compromise, peut-être ruinée, et les ouvriers sans ouvrage, la source du travail manuel tarie.

» M. Faberot. — Et les ouvriers tués dans les mines et partout.

» *A droite.* — Ne répondez pas !

» M. le comte Albert de Mun. — Vous dites : « Ne répondez pas ! » Je vous demande bien pardon, mais je tiens beaucoup, au contraire, à remercier M. Faberot de son interruption : elle montre, par un exemple frappant, combien peut être grave, souvent terrible, une défaillance de la direction; quelle importance a, par conséquent, dans l'organisation du travail, l'intelligence directrice, et combien il est nécessaire qu'elle soit rémunérée (Applaudissements à droite.)

» M. Lavy. — A la condition que l'intérêt personnel ne la dévie pas.

» M. Faberot. — Nous n'avons jamais demandé que notre part intégrale du travail, la part de la fortune publique qui nous revient. Nous ne voulons pas être exploités !

» M. le comte Albert de Mun. — Vraiment ! monsieur Faberot, vous continuez à diriger ma discussion avec un art infini et dont je vous sais le plus grand gré (On rit) : je vais, en effet, dans un moment, examiner quelle est cette part de la fortune industrielle que vous réclamez. Mais j'en reviens à l'étude de la distribution du produit.

» Il est donc bien entendu qu'il faudra faire sur ce produit un premier prélèvement qui s'ajoute à celui du salaire, *rémunérer la matière première*, l'usine, l'entretien de l'outillage, l'amortissement du capital, en un mot, et qu'il en faudra un second pour rémunérer l'intelligence directrice. Ce n'est pas tout ; il y en a un autre, dont *on ne peut pas non plus contester la nécessité*; c'est celui qui est destiné aux réserves, indispensables pour les aleas de l'industrie, pour sa continuation pendant les années mauvaises. La société collectiviste ne pourra pas s'en affranchir sous peine de voir l'industrie s'épuiser et disparaître entre ses mains.

« Mais on dit — c'est le grand argument des socialistes : — Tous prélèvements faits, il reste l'intérêt du capital et les bénéfices de l'entreprise. Voilà ce qui est abusif et ce qui doit être réparti entre les travailleurs.

» C'est la question. D'abord, en principe, le capitaliste, parce qu'il est propriétaire de ce qu'il a apporté comme élément de la production et parce qu'il en supporte le risque, a droit, à cause de cela, à une rémunération ; il y a droit, aussi, parce qu'il se charge, par le paiement du salaire, effectué d'avance, du risque immédiat de l'ouvrier.

» Mais à cette raison de principe il faut ajouter cette considération pratique que, si le capital ne reçoit plus d'intérêt, il n'y aura plus de capitaux et que l'industrie s'arrêtera nécessairement.

» Ah ! si vous voulez dire que l'industrie peut marcher sans capitaux et qu'elle trouvera des capitaux sans intérêts qui les stimulent, il faudra le démontrer ; jusque-là, permettez-moi de croire le contraire.

» *Un membre de l'extrême gauche.* — Les Pères de l'Eglise ont interdit de prêter à intérêt.

» M. le comte Albert de Mun. — Oh ! monsieur, je crois être aussi éclairé que vous pouvez l'être vous-même (on rit) et je puis vous assurer que dans les principes que je viens d'énoncer tout à l'heure relativement à l'intérêt du capital, il n'y a rien qui ne soit parfaitement orthodoxe.

» M. Jaurès. — Nous en sommes assurés.

M. le comte Albert de Mun. — Eh bien ! vous voilà donc tranquilles sur ce point, et j'en suis bien aise, car je serais désolé d'alarmer la conscience de mes honorables collègues de ce côté de la Chambre. (L'orateur désigne l'extrême gauche. — Rires à droite.)

» Mais, ceci posé, j'ajoute, parce que c'est la vérité et *mon devoir de la dire, qu'il y a certainement des bénéfices illégitimes et abusifs* : ce sont ceux que procure l'agiotage.

» Et je dis l'agiotage, parce que j'entends distinguer très nettement cette pratique de la spéculation elle-même. (Très bien, très bien à droite.)

» La spéculation, quand elle est contenue par la morale, quand elle se borne à prévoir la variation normale de prix, suivant le temps et les lieux, pour retirer, par l'achat et la vente, un bénéfice de cette variation, est une opération non seulement légitime, mais nécessaire, parce qu'elle est l'âme du commerce et que, sans commerce, il n'y a plus d'échanges.

L'agiotage est autre chose. Il fait de la spéculation l'objet unique de la transaction, il produit artificiellement la hausse ou la baisse et trouble profondément les conditions naturelles de l'achat et de la vente. Ces pratiques, il faut les condamner avec résolution. Il y a des lois pour cela. (Réclamations à l'extrême gauche).

» M. le comte d'Hugues. — On ne les applique pas.

» M. le comte Albert de Mun. — Il faut les appliquer. Si elles ne sont pas assez efficaces il faut les compléter.

» M. Toussaint. — Qu'on applique d'abord celles qui existent !

» M. le comte Albert de Mun. — Ce sont précisément des réformes que la législation peut accomplir sans bouleverser l'ordre social.

» M. Faberot. — Les agioteurs se promènent aujourd'hui en pleine liberté !

» M. le comte Albert de Mun. — Mais que l'industrie soit nécessairement condamnée à ce jeu immoral, que l'industrie ne puisse vivre que par ces moyens coupables, je dis que cela est inexact et qu'au nom même, et pour l'honneur de l'industrie de notre pays, il faut protester avec la dernière énergie contre une pareille assertion qui égare les esprits de la manière la plus dangereuse. (Applaudissements sur plusieurs bancs).

» S'il y a des capitalistes qui donnent cet exemple et qui s'enrichissent par ces moyens illégitimes, il faut les flétrir ; mais il est impossible de faire peser, par système, sur l'industrie toute entière ce reproche odieux. (Très bien, très bien, à droite.)

***

La dernière question que M. de Mun examine est celle qui se réfère à l'avantage que les ouvriers pourraient retirer de la suppression des bénéfices attribués au capital. Stuart Mill l'a dit et c'est vrai : « La somme qui revient au capital et au profit, comparée à la totalité du capital, reproduit chaque année et dépensé en salaire demeure bien au-dessous de ce que l'imagination populaire se figure. » Les statistiques confirment cette vérité.

» En 1888, toutes les *houillères de France* ont gagné 33,362,000 fr. (dividendes et réserves), ce qui fait ressortir le bénéfice moyen du capital à 1 fr. 47 par tonne, tandis que le salaire de l'ouvrier a été de 5 fr. 04 par tonne. Or, on a réuni dans la moyenne les 127 mines en perte, aux 166 mines en gain.

» L'autre exemple que je veux citer est plus frappant encore : c'est une statistique dressée par l'Etat de Massachussets dont, vous le savez, le bureau du travail est le mieux organisé de tous ceux de l'union américaine. Elle établit que si l'on faisait une répartition égale par tête entre les ouvriers d'une part, et les employés ou actionnaires, de l'autre, de tous les profits industriels, les ouvriers perdraient, dans les établissements particuliers, chacun 1 dollar et demi, et dans ceux qu'exploitent des sociétés anonymes ils gagneraient 1 dollar 25 par an.

» Voilà les chiffres de la statistique. Il en résulte, avec la dernière évidence, que c'est entretenir dans l'esprit des populations ouvrières une erreur de fait, et une erreur très dangereuse par ses conséquences sociales, que de leur dire qu'en toute circonstance, toujours et partout, par l'effet d'une *loi économique* invariable, les bénéfices du capital dépassent de beaucoup les bénéfices du travail, et qu'ainsi l'ouvrier est nécessairement, comme parle Karl Marx, livré à un vampire avide et nourri de son travail.

» Sans doute, on ne manque pas de le dire et nul ne songe à le nier, il y a des établissements industriels qui font de très gros bénéfices ; c'est même la chance de ceux-là qui stimule les autres ; sans quoi, personne ne se risquerait à l'industrie. Cela choque, cela indigne les socialistes, parce qu'ils sont poursuivis, hantés par la chimère de la fausse égalité et des mathématiques sociales. Mais je me permets de leur demander s'ils sont choqués, s'ils s'indignent au même degré de la situation des établissements qui travaillent à perte, et il y en a malheureusement beaucoup, chez nous, dans l'état de gêne, de crises perpétuelles où les charges fiscales placent trop souvent l'industrie française.

» Eh bien ! dans ces établissements-là, comme l'industrie continue quand même, c'est le capital qui, en se consumant, soutient et nourrit l'ouvrier. C'est la loi de Marx absolument renversée. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.) »

***

On lira avec intérêt cette page magistrale et toute de raisonnement qui détruit dans sa racine la thèse collectiviste, puisqu'il en résulte que la suppression même des capitalistes n'amènerait aucune amélioration pratique du sort des travailleurs ou du moins ne procurerait que des avantages à peine appréciables et qui seraient détruits au delà par la perturbation économique qui résulterait de l'application de ce système.

On ne peut donc s'empêcher de sourire quand on entend les opportunistes affirmer, par l'organe de M. Dron, que les démocrates n'ont point une compréhension réelle de la situation.

C. Kelkun.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

L'industrie sucrière

Le président du conseil, ministre de l'agriculture, a entretenu le conseil des mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts de l'industrie sucrière, menacés par la législation récemment adoptée par divers pays. Le gouvernement saisira, à cet effet, le Parlement avant sa séparation, d'un projet de loi spécial.

Les intérêts de la viticulture

M. Méline a *également rendu compte d'une entrevue* qu'il a eue avec les représentants du commerce des vins qui, dans l'intérêt de la viticulture et du commerce, réclament une législation contre les vins artificiels et contre l'abus des acquits fictifs.

Le gouvernement va se mettre en rapport avec la commission de la Chambre chargée d'examiner la question afin d'en hâter la solution.

Le commerce avec la Roumanie

Le ministre des affaires étrangères a informé le conseil des réductions importantes obtenues sur les droits spécifiques dits de 1/2 0/0, qui pesaient sur notre commerce d'exportation par voie de mer à l'entrée en Roumanie. Ces réductions intéressent les vins, les sucres, les conserves, les huiles, les tissus, les confections, le papier, la porcelaine, les articles de passementerie, etc.

Le régime de Madagascar

Les ministres des affaires étrangères et des colonies ont fait connaître le sens des déclarations qu'ils apporteront devant la Chambre au cours de la discussion sur le projet de loi relatif au régime de Madagascar.

Délibération annulée

Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature de M. le président de la République un décret annulant la délibération du conseil municipal de Paris qui a mis une somme de dix mille francs à la disposition du maire de Limoges pour être répartie entre les familles des ouvriers porcelainiers en grève.

Les manifestations de la Fête-Dieu

M. Louis Barthou a donné ensuite communication au conseil des résultats de son enquête sur les incidents qui ont marqué les processions de la Fête-Dieu.

On trouvera plus loin, en chronique locale, la décision prise par le conseil des ministres.

Le haut commandement de l'armée

Enfin, le ministre de la guerre a fait signer un projet de loi relatif à l'organisation du haut commandement de l'armée. Ce projet sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

UN CARDINAL FRANÇAIS A ROME

La *Libre Parole* assure aujourd'hui que M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut et directeur à Rome de l'Ecole française du palais Farnèse, sera, lors du prochain consistoire, élevé, sur la demande du gouvernement français, à la dignité de cardinal. Nous aurions en lui selon l'expression usuelle, un cardinal de curie.

Assurément, dit l'*Univers*, il serait bon que la France eût un cardinal résidant à Rome, et depuis quelques années ce projet est en délibération. Divers ecclésiastiques notables ont déjà été désignés, plus ou moins à la légère, comme devant nous représenter dans cette situation. Il a été question de l'abbé Duchesne ainsi que de deux ou trois autres. Nous ne croyons pas que le choix soit arrêté.

LA MORT DE M. DE MORÈS
paraît confirmée

Paris, 18 juin. — *On télégraphie de Londres en date* de midi : Les journaux publient la dépêche suivante de Tunis, 18 juin :

« Le marquis de Morès et les membres de son expédition ont été massacrés par une tribu tripolitaine, près de Chadamès, sur la frontière tunisienne bordant la Tripolitaine. »

Cette dépêche paraît confirmer la nouvelle venue hier soir de Tunis sous forme de bruit. Toutefois, en l'absence de nouveaux renseignements, nous croyons devoir ne publier que sous toutes réserves la dépêche ci-dessus.

La convention de Ghadamès

Depuis un an, le marquis de Morès avait fait plusieurs voyages en Algérie et en Tunisie afin de préparer à ses risques et périls, en dehors de la participation gouvernementale, une expédition dans l'intérieur de l'Afrique.

Il y a deux mois, il quittait Paris pour Gabès, gagnait la Tripolitaine pour s'enfoncer vers Ghadamès. Là, il avait l'intention de nous rallier les chefs des tribus touaregs afin de compléter la fameuse convention dite de Ghadamès et ayant pour but le libre passage des caravanes sur le territoire targui.

Ce n'était pas le seul but du voyage du marquis de Morès. Plus audacieux, notre compatriote voulait gagner les oasis de Rhât, de Mourzouck, le Borkou et enfin le Darfour. Quelques-uns de ses amis affirment même qu'il avait l'intention de franchir le Bahr-il-Gazal, de pénétrer dans l'empire madhiste et de s'aboucher avec le madhi lui-même.

On voit qu'il s'agissait d'un voyage des plus importants, dans des contrées encore peu accessibles aux Européens.

Etant donné la date du départ du marquis de Morès, il n'est guère possible qu'il soit déjà arrivé au milieu de l'empire des Senoussi. Il doit être à quelques jours de marche de Ghadamès s'il n'a pas séjourné, comme il en avait l'intention, dans cet important centre africain. D'ailleurs, le séjour à Ghadamès était obligatoire. Là seulement M. de Morès pouvait se procurer guides, interprètes et recommandations pour franchir la frontière des Senoussis.

Secte musulmane fanatique, les Senoussis rayonnent dans tous les pays musulmans. Mais leur empire réel se trouve compris entre Mourzouck, les confins du Tchad et le Darfour.

Dans ces conditions, si l'expédition du marquis de Morès a été massacrée, il est plus vraisemblable d'attribuer cet acte de brigandage aux Touareg Azdger qui, on le sait, sont déjà coupables du massacre de la mission Flatters.

Tunis, 18 juin. — La nouvelle concernant la mort du marquis de Morès est absolument confirmée. M. de Morès a quitté El Oratoria, village de la Tripolitaine, au nord de Ghadamès, le 8 juin au matin. Il avait un interprète, sept serviteurs tunisiens et une escorte de Touaregs et de Chambas, avec laquelle il avait traité la veille.

Après cinq jours de pourparlers, l'escorte avait été payée par anticipation, et avait quitté les caravanes.

A *cinq kilomètres d'Elouatia*, l'interprète précédait la colonne, puis venait le marquis de Morès suivi de trois serviteurs; enfin, à distance, suivait le convoi de vivres et de bagages avec quatre serviteurs et une escorte de Touaregs.

Trois Touaregs ayant assailli le marquis de Morès à coups de sabre, M. de Morès fit feu de son revolver et en tua un. Les autres prirent la fuite, et alors toute l'escorte se partagea en deux groupes, l'un liant les gardiens du convoi, l'autre attaquant M. de Morès et ses compagnons d'avant-garde à coups de carabine, le combat dura *jusqu'à midi, puis les Touaregs amenèrent le convoi et* les quatre prisonniers. Ceux-ci purent s'échapper le lendemain, et fait plusieurs diverses directions.

Ali-Ben-Zmerti se dirigea vers la Tunisie, et passa sur le champ où eut lieu le combat. Il reconnut les cinq cadavres criblés de blessures et dépouillés de leurs vêtements. M. de Morès était étendu sur le ventre, les bras en avant.

La nouvelle a été connue à Tunis le 16 juin.

Zmerti sera demain à Tunis où les autorités militaires lui feront subir un interrogatoire. L'endroit où gît M. de Morès est situé à 150 kilomètres de notre dernier poste tunisien.

LA CATASTROPHE
DU « DRUMMOND-CASTLE »

Brest, 18 juin. — Au port du Conquet, on ne sait que peu de choses sur le naufrage du *Drummond-Castle*.

Deux ou trois naufragés survivants sont arrivés hier soir au Conquet, à six heures, mais ils ne parlent que l'anglais, et il est difficile de leur faire expliquer comment s'est produite la catastrophe.

Ces deux hommes, dont le nommé Charles Wood et William James Godbolt, sont descendus à l'*Hôtel de Bretagne* où ils ont été l'objet des plus grands soins.

797 VICTIMES

Le troisième naufragé survivant est à Ouessant. On ignore encore son nom.

D'après ce qu'un second maître de mousqueterie nommé Vilain, qui comprend l'anglais, a pu traduire : le *Drummond-Castle*, qui avait à bord 200 passagers et 100 hommes d'équipage, marchait à une assez grande vitesse quand il a touché sur les *pierres vertes*.

Le paquebot aurait coulé en moins de sept minutes. Sur trois cents personnes, trois seulement ont échappé au désastre. Tous trois sont des matelots et des gabiers. Jusqu'à présent, quinze cadavres ont été retrouvés près des îles Bannec, Quemenès, Triclen, Bânalec, Beniguet, Ouessant et Molène.

Ce serait vers onze heures du soir, dans la nuit du 16 au 17, que le paquebot s'est englouti.

M. Carron, commissaire de l'inscription maritime, a interrogé hier soir deux des naufragés, Charles Wood et William Godbolt, arrivés du Conquet et a télégraphié à leurs familles. M. Carron est parti sur le vapeur *Louise*, allant commencer une enquête aux îles Ouessant et Molène, après avoir dirigé sur Brest les deux naufragés que le consul anglais va rapatrier.

LES CADAVRES

Huit des cadavres retrouvés hier ont été enterrés à l'île Molène. Trois de ces cadavres, deux hommes et une femme, roulés par la mer sur la plage de Molène, étaient attachés par des cordes. Un des passagers, réfugié avec sa femme sur des épaves réunies, fit des efforts surhumains et désespérés pour gagner Molène. Une lame les engloutit alors qu'ils n'étaient plus qu'à quelques mètres de la plage.

Les trois survivants ont été recueillis dans un état lamentable.

LES ROCHERS D'OUESSANT

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a recueilli des épaves paraissant provenir du paquebot anglais englouti hier. C'étaient des mâts, des planches, des ustensiles divers.

Les rochers sur lesquels le *Drummond-Castle* est venu s'éventrer font partie du massif granitique qui va en sinuant de Paimpol et d'Ouessant à la presqu'île anglaise de Cornouaille. Ces rochers sont parfaitement visibles de l'île d'Ouessant à l'heure des reflux qui, parfois, découvrent les grèves jusqu'à une grande distance en mer. Noirâtres et couvertes d'algues à leur base, les roches sont les unes dressées, les autres coupées et s'élevant au-dessus de l'Océan comme des tours fantastiques. C'est sur l'un de ces groupements de rochers que le navire britannique aurait sombré et coulé.

AU MOMENT DE LA CATASTROPHE

Brest, 18 juin. — Je viens de voir deux des trois survivants du naufrage.

L'un d'eux, Charles Wood, de Londres, est âgé de trente-trois ans; il est *quartier-maître*; l'autre, William James Godbolt, vingt-quatre ans, de Yarmouth, est matelot. Le troisième, M. Maqueret, passager, est encore à Ouessant. Voici le récit que m'ont fait les deux matelots :

Dans la nuit du 16 au 17, vers onze heures, la mer était belle: mais il y avait un peu de brume. Le capitaine Pearce était sur la passerelle, le lieutenant Brown se trouvait en vigie à l'avant. Tous les passagers adultes se trouvaient encore sur le pont. Les enfants seuls étaient couchés. Tout à coup, ils entendirent au-dessous d'eux un *grincement prolongé*.

Un grand silence se fit sur le pont et le navire commença à baisser de l'avant. Le capitaine cria, tout d'abord, qu'une seule cloison étanche de l'avant était éventrée; il donna l'ordre de mettre les embarcations à la mer. Malheureusement, on n'en eut pas le temps, le nez du navire baissa rapidement, puis il piqua au fond comme un plomb.

A partir de ce moment, les deux survivants ne se souviennent pas de grand'chose. Godbolt réussit à se hisser sur un panneau flottant ; Wood s'était accroché à une planche. Ils entendirent des cris déchirants pendant longtemps, des appels auxquels personne ne pouvait se rendre, puis plus rien.

Wood, apercevant Godbolt sur son modeste radeau, le rejoignit et tous deux restèrent ainsi ballottés pendant dix heures. Plusieurs fois, ils furent rejetés à la mer par les lames.

Enfin, au matin, vers neuf heures, ils furent aperçus par un pêcheur et conduits dans l'île de Molène d'où le vapeur les ramena au Conquet à six heures du soir. Aujourd'hui, ils sont à Brest d'où ils seront rapatriés par les soins de leur consul.

En dehors de ces deux matelots et du passager recueilli à Ouessant, il est peu probable qu'il y ait d'autres survivants; la majeure partie des passagers était composée de femmes et d'enfants. Il y avait entre autres une famille de dix-huit personnes, des planteurs de thé du Cap, qui rentraient en Angleterre.

Selon toutes probabilités, le sinistre a dû être causé par une erreur de point. Comme tous les navires venant du large, le *Drummond-Castle* naviguait pour relever l'île d'Ouessant, qu'il comptait seulement apercevoir au matin et sur laquelle il arrivait vers minuit. On suppose que, surpris par la brume, il n'aura pas vu les feux et qu'il sera venu s'éventrer sur les Pierres-Vertes.

Londres, 18 juin. — Le dernier bâtiment qui ait aperçu le *Drummond-Castle* est probablement le steamer *Werfa* qui, ayant quitté Brest mardi, est arrivé ce matin à Cardiff.

Le premier officier, M. Chappell, rapporte que, dans la nuit de mardi, il vit un grand paquebot éclairé à l'électricité qui se dirigeait vers la côte, à quatre milles au nord-ouest d'Ouessant.

Sur ce point, les roches d'Ouessant constituent un fond dangereux.

M. Chappell, ne comprenant pas les mouvements du navire inconnu, fit observer à un autre officier que, si ce paquebot ne changeait pas sa direction, il donnerait contre les rochers avant une demi-heure.

Le capitaine Deer, du *Werfa*, confirme cette déclaration.

C'est seulement en arrivant à Cardiff, aujourd'hui, que le *Werfa* a connu la catastrophe.

La reine a fait transmettre à sir Donald Currie, directeur de la *Castle-Line*, le message suivant :

« La reine est profondément affectée par la terrible catastrophe du *Drummond-Castle*, et vous prie de lui *faire connaître tous les renseignements* qui vous parviendront. »

Sir Donald a remercié la Reine, puis lui a communiqué tous les détails déjà reçus.

On confirme que, parmi les passagers, se trouvaient plusieurs anciens prisonniers du Comité des réformes, et qui faisaient partie de la première série mise en liberté. Toutefois, leurs noms ne sont pas encore clairs.

A la Chambre des Communes, M. Goschen a démenti le bruit que le navire de guerre anglais *Sybille* se soit trouvé à proximité du *Drummond-Castle* au moment de la catastrophe, ce bâtiment étant à ce moment dans les eaux créoles.

Paris, 18 juin. — D'après une dépêche d'Ouessant, à mesure que les corps des victimes sont jetés à la côte par le courant, un prêtre les bénit.

D'autre part, un médecin les ausculte, mais inutilement; ils sont tous morts.

Un passager, celui qui est encore à Molène, et qui est des trois survivants, a soutenu sa femme sur l'eau pendant quatre heures, puis, sentant ses forces s'épuiser, il dut la laisser disparaître. Fatalité ! presque aussitôt, il trouvait pied, et pouvait se maintenir jusqu'à l'arrivée d'un bateau de pêche.

Partout, dans l'eau, on rencontre des grappes humaines.

Des « plates», canots locaux sans quilles, sont surchargés de cadavres.

Une vintaine d'enterrements ont eu lieu hier, à Molène et à Ouessant.

Un dernier télégramme nous dit que le nombre des victimes n'est pas de 247, mais bien de 347.

Londres, 18 juin. — Le *Mélampus* et le *Travellor* ont reçu l'ordre de se rendre à Ouessant.

LE CRIME
de la rue de Penthièvre
A PARIS

L'ARRESTATION DES ASSASSINS

On sait que les assassins de la baronne de Valley ont été arrêtés mercredi soir à Paris, par les agents de sûreté. Le jeune homme qui était désigné sous le prénom et l'initiale de Charles L..., et qui se nomme Charles-Fernand Lageny, est le véritable instigateur du crime; ce misérable galopin de dix-huit ans n'a pas craint de faire assassiner sa bienfaitrice par deux de ses camarades, dans le but de partager avec eux l'argent de la vieille dame de la rue de Penthièvre.

C'est dans une brasserie de la rue des Ecoles que les trois chenapans ont été arrêtés, au moment où ils festoyaient gaiement, en compagnie de jeunes femmes qu'ils avaient racolées dans la rue.

Lagny et ses deux acolytes se sont d'abord montrés très surpris de l'arrivée des agents; ils ont jeté les hauts cris, clamant qu'ils étaient victimes d'une épouvantable erreur. Conduits, malgré leurs protestations, au service de sûreté, en compagnie des femmes avec lesquelles ils se trouvaient, ils ont immédiatement été interrogés par M. Cochefert.

Lageny commença par déclarer qu'il ignorait complètement le crime de la rue de Penthièvre.

— Comment, s'écria le chef de la sûreté, tous les journaux en parlent !

— C'est possible, répliqua tranquillement le jeune misérable, avec son accent de voyou parisien, moi, je ne sais pas lire.

« Il prétendit ensuite que les individus en compagnie desquels il venait d'être arrêté étaient des amis dont il avait fait connaissance il y a quelques jours à peine.

» Fouillé, il fut trouvé porteur d'une certaine somme d'argent. Il ne put indiquer la provenance, pas plus qu'il ne put expliquer pourquoi il portait un vêtement neuf acheté mardi soir et dont on distinguait encore les plis donnés par le coup de fer du tailleur.

» Les deux autres individus, interrogés à leur tour, déclarèrent se nommer Pierre G..., âgé de dix-neuf ans, né à La Châtre, domicilié chez sa tante, rue Sainte-Anne, et Julien P..., âgé de vingt ans, demeurant dans un garni de la rue Descartes. Ils protestèrent énergiquement de leur innocence, en ce *qui concerne l'assassinat de la baronne de Valley*, mais ils ne purent non plus expliquer la provenance de sommes trouvées sur eux et la raison de l'achat des costumes neufs dont ils étaient vêtus et qui étaient absolument semblables à celui de Lageny.

» En présence de leur mutisme, M. Cochefert décida de les confronter avec la concierge du n° 26 de la rue de Penthièvre, Mme Houtet, qui reconnut Pierre et Julien pour deux des individus venus, à deux reprises, dans la maison le jour du crime »

Aveux complets de Lageny

Amené dans le cabinet de M. Cochefert, Lageny finit par faire des aveux complets :

« Ce malheureux savait où Mme de Valley cachait ses valeurs, son argent et ses bijoux et était très au courant des affaires financières de la victime. Il y a un mois environ que ce misérable, qui savait être désigné par le testament de la baronne pour une somme importante, préméditait son crime pour en profiter plus tôt.

» Lageny avait déjà cherché des complices, mais un de ceux-ci, au dernier moment, avait refusé. Il était parvenu enfin à retrouver deux camarades appartenant à ce monde de malfaiteurs inavouables où se recrutent les criminels qui consentirent, en vue du profit, à faire le coup.

» C'est alors qu'il conçut, à la baronne une affaire de prêt hypothécaire dans le but de lui faire retirer du Crédit lyonnais une certaine somme, une vingtaine de mille francs, d'après sa déclaration.

» Samedi, les assassins s'étaient présentés au domicile de la baronne avec une clef que Lageny avait dérobée, mais leurs projets furent dérangés par une cause qu'on ne connaît pas et revinrent hier.

» Après quelques instants d'entretien avec la baronne, les deux individus arrêtés, Julien P... et Pierre P..., car Lageny

BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN 1896

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.			Ouvert	Clôtur.
100 97	3 0/0	comptant	101 ..	101 75
101 05	3 0/0	terme	101 42	101 85
100 40	3 0/0	Amort. compt.	100 65	100 30
... ..	3 0/0	terme	100 70	100 75
104 50	3 1/0	comptant	104 60	104 75
104 67	3 1/0	terme	104 60	104 77
... ..	Emprunt Tonkin		99 50	... ..
431 ..	Argentins		431 ..	433 ..
104 25	Autriche		104 50	104 40
73 80	Brésil		73 65	... ..
106 30	Chine 4 0/0		106 62	... ..
... ..	Egypte unifiée		103 85	104 ..
67 25	Espagne extér. compt.		67 ..	... ..
65 ..	—	terme	64 95	64 80
... ..	Italien 5 0/0 comptant		89 80	89 60
90 ..	—	terme	89 95	89 97
... ..	Hongrois 4 0/0		105 50	105 50
... ..	Portugais 3 0/0 compt.		97 ..	96 95
... ..	» »	terme	... ..	... ..
21 50	Turc (série 5) terme		21 52	... ..
103 50	Russe 4 0/0 1889		103 40	... ..
95 12	— 3 0/0 1891		95 10	94 95
... ..	— 4 0/0 1893		105 70	... ..
101 35	— 3 1/2 1894		101 40	101 60

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER
(Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt. j.	Pr. cl.		Clôt. j.
70 ..	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887.	476 50	Ardennes		476 ..
68 75		— 1888	474 50	Est 3 0/0 anc.		470 ..
502 50		Commun. 1879	487 25	— nouv.		474 50
500 ..		— 1880	487 ..	Nord 3 0/0 anc.		487 ..
396 ..		— 1884	472 75	— nouv.		488 ..
510 75		— 1892	478 ..	Orléans 3 0/0 a.		488 50
404 ..		Foncières 1877	478 ..	— n.		476 50
500 ..		— 1879	441 75	Orléans 2 1/2 0/0		442 ..
466 25		— 1883	465 ..	Ouest 3 0/0 anc.		481 50
499 ..		— 1885	499 ..	— nouv.		476 ..
102 ..		— 5 0/0 1885	102 ..	P.-L.-M. fus. a		438 ..
478 50		F. 60 fr. p. 1892	428 50	— fus. n.		437 ..
638 ..	VILLE DE PARIS	Obl. 1855-60 3 0/0	635 ..	Sud de France		403 ..
580 ..		— 1865 4 0/0	580 ..	Econom. 3 0/0		442 75
436 ..		— 1869 3 0/0	432 ..	Ville Lyon 1880		... ..
426 ..		— 1871 3 0/0	425 25	Marseille 1877		... ..
582 50		— 1875 4 0/0	584 ..	Bordeaux 3 0/0		498 ..
585 ..		— 1876 4 0/0